



11

Rapport annuel de la ComCom
2011



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de la
communication ComCom

Résumé des décisions les plus importantes

Procédures d'accès

Dégroupage et colocalisation

La ComCom a de nouveau fixé les prix du dégroupage et de la colocalisation pour 2011. Le prix mensuel d'un raccordement dégroupé a baissé à 15,50 francs.

Interconnexion

Les prix de l'interconnexion ont également légèrement baissé par rapport à l'offre de Swisscom pour 2011.

Facturation des raccordements du réseau fixe et des canalisations de câbles

La ComCom a fixé les prix pour la facturation des raccordements du réseau fixe et l'utilisation des canalisations de câbles pour les années 2010 et 2011.

Concessions

Service universel

Le service universel a été entièrement garanti en 2011 dans toute la Suisse, selon les dispositions légales. La largeur de bande pour les raccordements à Internet fixée dans le service universel passe à 1 Mbit/s.

Fréquences de téléphonie mobile

En 2011, la ComCom a procédé à la réattribution de toutes les fréquences de téléphonie mobile. Les enchères ont eu lieu en février 2012 et ont dégagé des recettes pour un montant de 996 millions de francs pour la Confédération.

Sommaire

2	Editorial
4	Bilan
5	Marché de la téléphonie mobile
8	Marché de la téléphonie fixe
9	La large bande sur le réseau fixe
15	Commission et secrétariat
16	Activités de la commission
16	Procédures d'accès
17	Dégroupage total et interconnexion
17	Facturation du raccordement d'abonné et canalisations de câbles
17	Lignes louées
18	Concessions
18	Service universel
20	Concessions GSM
20	Concessions UMTS
20	Reprise d'Orange par Apax Partners
20	Réattribution des fréquences de téléphonie mobile
22	Concession DVB-H
22	Libre choix du fournisseur
23	Portabilité des numéros
23	Perspectives
24	Finances
26	Abréviations

Commission fédérale de la communication ComCom

Marktgasse 9, CH-3003 Berne

Tél. : +41 (0)31 323 52 90

Fax : +41 (0)31 323 52 91

comcom@comcom.admin.ch

www.comcom.admin.ch

www.comcom-ch.mobi

Editorial



Le marché des télécommunications est en pleine mutation. D'une part, les consommateurs réclament toujours plus de nouveaux services et les besoins en largeur de bande augmentent en conséquence. D'autre part, les marges jadis particulièrement généreuses se réduisent comme peau de chagrin.

Il en résulte une consolidation du marché au niveau mondial, en Europe et également en Suisse. L'arrivée de nouveaux propriétaires ainsi que les tentatives de fusion ont marqué l'actualité du secteur des télécommunications ces deux dernières années.

La décision de la Commission de la concurrence de ne pas autoriser la fusion entre Orange et Sunrise a également contribué à ce que les choses n'aient pas beaucoup évolué. D'aucuns déplorent cette situation d'un marché constant caractérisé par une asymétrie en faveur de Swisscom.

3

Il incombe donc plus que jamais à l'autorité de régulation de veiller à ce que tous les fournisseurs de services bénéficient d'un accès équitable au marché des télécommunications.

Dans ses décisions en matière d'accès concernant notamment le dégroupage et l'interconnexion, la ComCom s'est efforcée – dans les limites de ses possibilités – de trouver la solution optimale, car seules les technologies d'accès basées sur le cuivre sont soumises à la régulation.

En ce qui concerne d'autres technologies, comme la fibre optique ou la téléphonie mobile, il importe de veiller, par le biais de « Gentlemen's Agreements » (table ronde FTTH) ou de l'attribution précoce de concessions (mise aux enchères du spectre de fréquences mobiles), à ce que la Suisse conserve sa place dans le peloton de tête européen en matière d'infrastructures de télécommunication.

Nous évoluons ici sur une voie étroite entre régulation et investissements. De ce point de vue, il est judicieux de ne pas freiner l'intensité des investissements dans la fibre optique, le câble et la téléphonie mobile par une régulation prématuée. Le jour viendra probablement où des goulets d'étranglement monopolistiques entraveront ici aussi l'accès au marché et où celui-ci devra être acquis de haute lutte.

C'est pour un tel cas de figure qu'il faut élargir l'éventail des outils de régulation, afin que les instruments soient disponibles lorsque le marché des télécommunications en aura besoin.



Marc Furrer, Président

mars 2012



Bilan

Le marché des télécommunications est en constante évolution. Le développement technologique, associé à la convergence dans les médias, les télécommunications et l'Internet, constitue un défi de taille pour tous les intervenants d'un secteur qui ne connaît pas de répit et qui se transforme continuellement.

Le monde des technologies de l'information et de la communication ne connaît pas la crise. Bien au contraire, il semble connaître un nouvel essor grâce aux consommateurs, qui sont aujourd'hui constamment connectés et veulent disposer partout d'importantes bandes passantes.

La Suisse occupe une position de pointe en termes de connexions fixes à haut débit. Le nombre de smartphones utilisés sur les réseaux mobiles proposant continuellement de nouvelles applications multimédia augmente considérablement. Par conséquent, le trafic des données explose aussi bien sur le réseau fixe que dans la téléphonie mobile. Les chiffres d'affaires dégagés par les services de données mobiles connaissent des hausses fulgurantes.

En termes de capacités, les réseaux seront confrontés à deux changements de taille : aujourd'hui déjà d'importants

investissements sont consentis dans les réseaux fixes à très haut débit (fibre optique et câble télévision avec DOCSIS 3.0) tandis que pour la téléphonie mobile, tout est prêt pour lancer la technologie LTE (Long Term Evolution) nettement plus performante. Pour les exploitants, cela signifie qu'ils devront consentir à d'importants investissements au cours des prochaines années.

Dans l'intérêt des consommateurs, la ComCom soutient activement cette percée technologique :

1. Réattribution de toutes les fréquences de téléphonie mobile

réattribution de toutes les fréquences de téléphonie mobile : en réattribuant les fréquences disponibles ainsi que plusieurs autres fréquences supplémentaires, la ComCom ouvre la voie à l'utilisation en Suisse de technologies de téléphonie mobile modernes et performantes, comme le LTE (cf. p. 20). A l'avenir également, les consommateurs profiteront d'une excellente desserte en téléphonie mobile et d'offres de qualité.

2. Tables rondes sur les réseaux de fibre optique

les tables rondes sur les réseaux de fibre optique, animées par le président de la ComCom de 2008 à début 2012, ont porté leurs fruits. Dans plusieurs régions de Suisse, on investit massivement dans l'avenir du réseau fixe. Les discussions menées lors de ces tables rondes et



les normes qui y ont été définies ont permis un développement coordonné du réseau ainsi que la pose de plusieurs fibres optiques jusque dans les appartements (cf. p. 13). L'accès au réseau pour tous les fournisseurs de services de télécommunication devrait stimuler la concurrence et offrir au client un vaste choix parmi les opérateurs.

La ComCom met tout en œuvre pour une introduction rapide des nouvelles technologies de réseau, essentielles pour la Suisse en tant que place économique et cadre de vie attrayant.

Les chapitres suivants donnent un aperçu du marché des télécommunications et de l'activité de la ComCom durant l'année 2011.

Marché de la téléphonie mobile

En Suisse, la couverture en services de téléphonie mobile est presque totale. Les réseaux GSM desservent près de 100 % de la population et couvrent plus de 90 % du territoire. Il est ainsi possible de téléphoner même dans les zones les plus reculées.

Depuis 2007, le nombre d'abonnements de téléphonie mobile a dépassé le nombre d'habitants. Avec un taux de pénétration de 123 % à fin 2011, correspondant à plus de

9,7 millions d'abonnés, la Suisse se situe un peu en-dessous de la moyenne européenne (128 % fin 2011, contre 100 % au Japon et 104 % aux Etats-Unis).

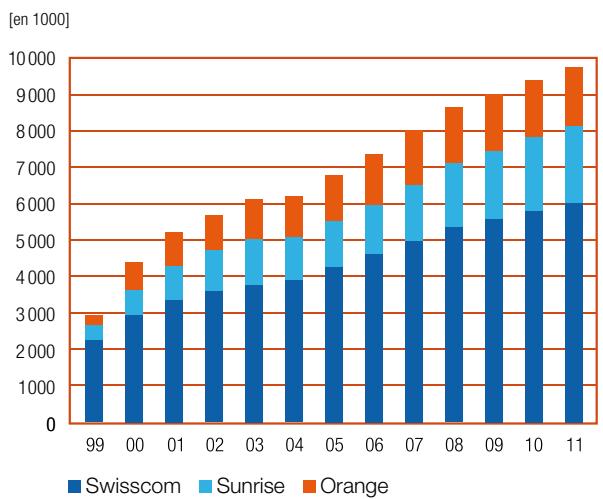
Malgré un marché qui arrive presque à saturation, le nombre d'abonnés a continué d'augmenter en 2011 également. Au cours de l'année 2011, les trois exploitants de réseaux mobiles ont tous vu leur nombre d'abonnés augmenter (cf. fig. 1) pour un total de 365 000 nouveaux clients enregistrés.

Avec 221 000 acquisitions, Swisscom progresse encore par rapport à l'année précédente et capte plus de 60 % de l'ensemble des nouveaux clients. A fin 2011, sa part de marché reste stable à 61,9 % et demeure élevée en comparaison internationale.

De son côté, Sunrise recrute 101 000 nouveaux clients (soit près de 28 % de l'ensemble des nouveaux clients) et voit sa part de marché passer à 21,6 %.

Après une année 2010 difficile où elle n'avait gagné que 6000 nouveaux clients, Orange se reprend en 2011 et gagne 43 000 nouveaux clients, correspondant à 12 % de l'ensemble des nouveaux clients. Sa part de marché continue cependant de baisser pour s'établir à 16,5 % à la fin de l'année 2011 (contre 16,7 % fin 2010).

Fig. 1 : Raccordements de téléphonie mobile en Suisse, 1999 - 2011



Sources : Rapports annuels des opérateurs

Prix de la téléphonie mobile

Comme l'année précédente déjà, les prix de la téléphonie mobile ont connu une légère baisse entre 2010 et 2011. L'indice des services de téléphonie mobile, basé sur les trois principaux fournisseurs de services suisses, a par exemple diminué de 4,8 % pour un usager moyen (cf. fig. 2). Cette évolution des prix doit cependant être nuancée selon les segments de marché et les types d'usagers considérés.

La tendance observée entre 2009 et 2010 se confirme encore cette année : dans un rapport publié fin novembre par l'OFCOM sur les coûts des services de télécommunication mobile, on constate en effet que si les prix ont globalement baissé pour les clients utilisant un abonnement – sauf pour les gros usagers pour qui ils augmentent légèrement – les prix des cartes à prépaiement ont tous augmenté.

Si les offres prépayées s'avéraient jusqu'à présent plus intéressantes pour les personnes qui utilisent peu ou moyennement leur téléphone portable, les abonnements deviennent dans certains cas plus intéressants que les cartes à prépaiement.

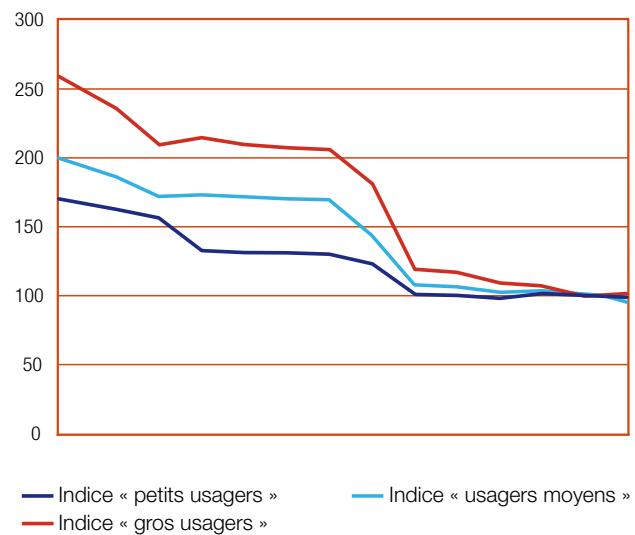
Selon le rapport de l'OFCOM, cette tendance ne s'applique cependant pas aux revendeurs de services mobiles qui restent plus avantageux sur le segment des cartes prépayées.

Les principaux fournisseurs de services de télécommunication ont proposé de nouveaux modèles tarifaires, pour

s'adapter notamment à la demande croissante d'appareils mobiles de type smartphone. L'intérêt croissant des consommateurs pour des offres combinant téléphonie fixe, Internet et téléphonie mobile a aussi renforcé l'attractivité des formules avec abonnement.

Fig. 2 : Evolution des prix finaux de la téléphonie mobile en Suisse, 1998 - 2011

(indices des coûts par profil d'usagers, 100 = année 2010)



Source : OFCOM, Prix de détail des services de téléphonie mobile, nov. 2011

Croissance du trafic de données mobiles

Plus d'un appareil mobile sur quatre dans le monde est un smartphone. Poussé par le succès de l'iPhone et des nombreux appareils Android, l'enthousiasme pour les téléphones mobiles intelligents et multifonctions ne faiblit pas. Selon différents instituts de recherche, il se serait vendu en moyenne 450 millions de smartphones dans le monde en 2011. Les smartphones représentent entre 25 % et 30 % de l'ensemble des appareils mobiles vendus cette année.

En Suisse aussi, la proportion de smartphones dans les ventes de 2011 a beaucoup augmenté. Sur les 4,372 millions de téléphones portables vendus en 2011 en Suisse, plus de 2 millions étaient des smartphones, soit 54,6 % (Weissbuch 2012, www.weissbuch.ch). Selon les chiffres publiés par Swisscom au quatrième trimestre 2011, cette proportion atteindrait même 60 %.

La demande en services mobiles à large bande est de ce fait elle aussi en pleine expansion. Le nombre d'abonnements à large bande sur les réseaux mobiles a progressé de 13 % entre juin 2010 et juin 2011 en Suisse et atteint 3,8 millions

d'unités à la mi-2011. Le taux de pénétration du haut débit mobile était de 48,7 % à cette date, à peu près au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE (47,9 %), mais assez loin des performances des pays nordiques par exemple où le taux dépasse les 75 % ou encore de la Corée du Sud où il atteint 99 %.

Cependant, la multiplication de ce type d'appareils conduit à une forte croissance de la quantité de données échangées sur les réseaux mobiles. Le trafic de données sur le réseau mobile de Sunrise a été multiplié par six en deux ans, alors qu'il aurait doublé en l'espace de 12 mois sur le réseau mobile de Swisscom.

Les principales tendances à l'œuvre :

7

- De leur côté, les géants du web surfent également sur cette vague et enrichissent continuellement leurs offres de **cloud computing**, accessibles également depuis un appareil mobile : Amazon a par exemple lancé son service Cloud Drive fin mars 2011, tandis que le service iCloud d'Apple est disponible depuis octobre 2011 et que Microsoft a modernisé son système de stockage (SkyDrive) en décembre 2011.
- Par ailleurs, la généralisation des téléphones mobiles et tablettes tactiles pouvant se connecter à Internet semble donner un nouvel élan au **m-commerce** et au « **mobile money** » (paiement par mobile, mobile banking, etc). Une étude récente (comScore, Connected Europe, jan. 2012) confirme en effet que le commerce mobile a progressé de 85 % entre octobre 2010 et octobre 2011 dans les 5 plus importants marchés européens (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et Espagne). En Suisse, le commerce en ligne continue également de croître, grâce aussi à la progression de l'Internet mobile. Pour le supermarché en ligne LeShop par exemple, la part des commandes réalisées depuis un terminal mobile est passée de 5 % à 11 % entre 2010 et 2011.

Développement des réseaux mobiles

Pour faire face à ces nouveaux comportements et répondre à la forte demande de services de données mobiles, les trois opérateurs nationaux ont tous réalisé des investissements ces dernières années en vue de moderniser les réseaux. Tous les opérateurs ont équipé leur réseau UMTS de la technologie HSPA qui permet d'atteindre des débits de téléchargement pouvant aller jusqu'à 7,2 Mbit/s. Certains opérateurs ont également introduit le HSPA+ dans les zones à forte densité d'utilisateurs de l'Internet mobile qui augmente considérablement les vitesses de transfert jusqu'à 21 Mbit/s et même 42 Mbit/s pour certaines grandes villes.

Grâce à la combinaison des deuxième et troisième générations de téléphonie mobile, les opérateurs peuvent ainsi proposer presque partout l'accès mobile à l'Internet. Les services UMTS/HSPA couvrent désormais entre 80 % et plus de 93 % de la population selon l'opérateur.



Successeur de la technologie UMTS/HSPA, la prochaine technologie de téléphonie mobile qui sera déployée est le LTE (Long Term Evolution of UMTS). Tous les opérateurs suisses ont déjà réalisé des tests avec cette nouvelle technologie et Swisscom a lancé un projet pilote dans sept régions touristiques entre début décembre 2011 et le printemps 2012.

Afin de permettre l'utilisation de cette nouvelle technologie et d'augmenter les capacités des réseaux mobiles, la ComCom a lancé la procédure de réattribution de toutes les fréquences de téléphonie mobile à la fin de l'année 2010. Par une mise aux enchères qui a eu lieu début 2012 et rapporté quelque 996,3 millions de francs à la Confédération, les fournisseurs de services de téléphonie mobile ont tous obtenu une dotation en fréquences correspondant à leurs besoins (voir détails ci-dessous p. 20).

Marché de la téléphonie fixe

Si le développement continu de la téléphonie mobile a entraîné le recul constant du nombre de raccordements à la téléphonie fixe depuis 10 ans (-20 % entre 2001 et 2010) et du nombre de communications établies sur le réseau fixe, le réseau mobile ne va pas remplacer le réseau fixe.

Ces dernières années, d'importantes sommes ont d'ailleurs été investies dans le dégroupage et dans le développement

des réseaux, en particulier de fibre optique (voir aussi ci-après). L'expansion de la téléphonie vocale par VoIP plaide également pour une complémentarité entre les réseaux.

Ainsi, outre les trois réseaux de téléphonie mobile, la Suisse dispose de plusieurs réseaux de téléphonie fixe « backbone » et d'un réseau national de qualité couvrant l'ensemble du territoire. Le réseau de Swisscom (3 120 000 raccordements) est performant et disponible dans toute la Suisse. Par ailleurs, plusieurs réseaux câblés de télévision sont également bien implantés et proposent des raccordements d'abonnés, même si à l'exception de Cablecom, la plupart de ces réseaux offrent des services de téléphonie et de haut débit de manière très localisée.

Après avoir connu une relative stagnation en 2010, les prix de la téléphonie fixe en Suisse ont de nouveau baissé en 2011. Selon une étude de l'OFCOM publiée en novembre 2011 (OFCOM, Prix de détail des services de téléphonie fixe, nov. 2011), les prix des offres les meilleur marché ont baissé respectivement de 0,7 %, 3,4 % et 8,9 % pour les trois profils d'usagers (petits, moyens et gros usagers).

Les prix de l'interconnexion que paient les opérateurs alternatifs au titre de la co-utilisation du réseau de Swisscom ont été fixés par la ComCom et sont parmi les moins chers en Europe.



Pour 2011, ces prix ont été réduits jusqu'à 15 %. Les prix des services d'interconnexion, qui ne sont pas calculés en fonction de l'utilisation, diminuent jusqu'à 36 %.

La répartition des parts de marché sur le réseau fixe n'a que peu évolué ces dernières années. Swisscom reste leader avec une part de marché estimée à un peu plus de 67 % ; Sunrise, son principal concurrent, dessert 13 % des abonnés.

De leur côté, et malgré un marché en régression, les câblo-opérateurs continuent de progresser aussi dans la téléphonie fixe et gagnent plus de 80 000 clients supplémentaires (+20 % par rapport à 2010). Fin 2011, Cablecom, le principal fournisseur de services téléphoniques par le câble, compte 363 200 abonnés téléphoniques (contre 327 200 fin 2010) et sa part de marché est désormais supérieure à 9 %. Les nombreux autres fournisseurs détiennent des parts de marché marginales.

A noter enfin que la facturation du raccordement, donnant la possibilité aux opérateurs alternatifs de facturer eux-mêmes le raccordement d'abonné à leurs clients à la place de Swisscom, a légèrement baissé en 2011, passant de 114 380 fin 2010 à 104 214 fin 2011.

Cette diminution – tout comme la baisse du nombre de pré-sélections automatiques du fournisseur (-64 000 en 2011 ; voir ci-après) – s'explique par le dégroupage croissant des raccordements d'abonnés.

La large bande sur le réseau fixe

La Suisse est un pays à la pointe en matière de haut débit, grâce notamment à une saine concurrence entre les infrastructures qui stimule à son tour la concurrence entre les services et offre ainsi un plus grand choix aux consommateurs.

Alors que le volume de transfert de données sur le réseau fixe double tous les 18 mois environ en Suisse, il est impératif que les investissements dans différentes infrastructures à très haut débit puissent se poursuivre. Le développement de la large bande revêt une grande importance pour l'économie et la société de l'information en Suisse.

Avec 38,3 % de la population disposant d'un accès Internet à large bande à la mi-2011, la Suisse occupe la deuxième position dans le classement des pays de l'OCDE les mieux connectés, juste derrière les Pays-Bas (38,5 %). La moyenne des pays de l'OCDE se situe quant à elle à 25,1 % (cf. fig. 3) et celle de l'UE à 27,2 %.

La Suisse a non seulement une bonne pénétration des accès à large bande, mais les utilisateurs profitent également de débits élevés en comparaison internationale. Une étude publiée par Akamai Technologie (The State of Internet, 3rd Quarter 2011) confirme encore les progrès réalisés depuis 2 ans : 51 % des internautes suisses disposent d'une connexion Internet supérieure à 5 Mbit/s (contre 31 % fin 2009), la moyenne se situant à 29 % au niveau mondial. En Suisse, 96 % des connexions à large bande sont au moins équivalentes à 2 Mbit/s (contre 91 % fin 2009).

Selon une autre étude publiée par l'OFCOM en novembre 2011 (OFCOM, Prix de détail des services à large bande, nov. 2011), l'augmentation des débits s'accompagne d'une baisse significative des prix. Les coûts supportés par un usager moyen pour des services à large bande ont diminué de 5,2 % entre 2010 et 2011, tandis que les débits d'un usager moyen ont augmenté en moyenne de 3 Mbit/s pour s'élever en moyenne à 8 Mbit/s. L'indice du prix du Mbit/s a ainsi chuté de près de 37 % par rapport à l'année précédente.

En comparaison internationale cependant, le prix moyen du Mbit/s en Suisse reste un des plus chers des pays de l'OCDE.

Le marché des accès à large bande affiche cependant un rythme de croissance moins soutenu d'année en année. Le nombre de raccordements à large bande a enregistré une croissance de l'ordre de 5,4 % en 2011 (contre 5,8 % au cours de l'année 2010 et 7,4 % en 2009).

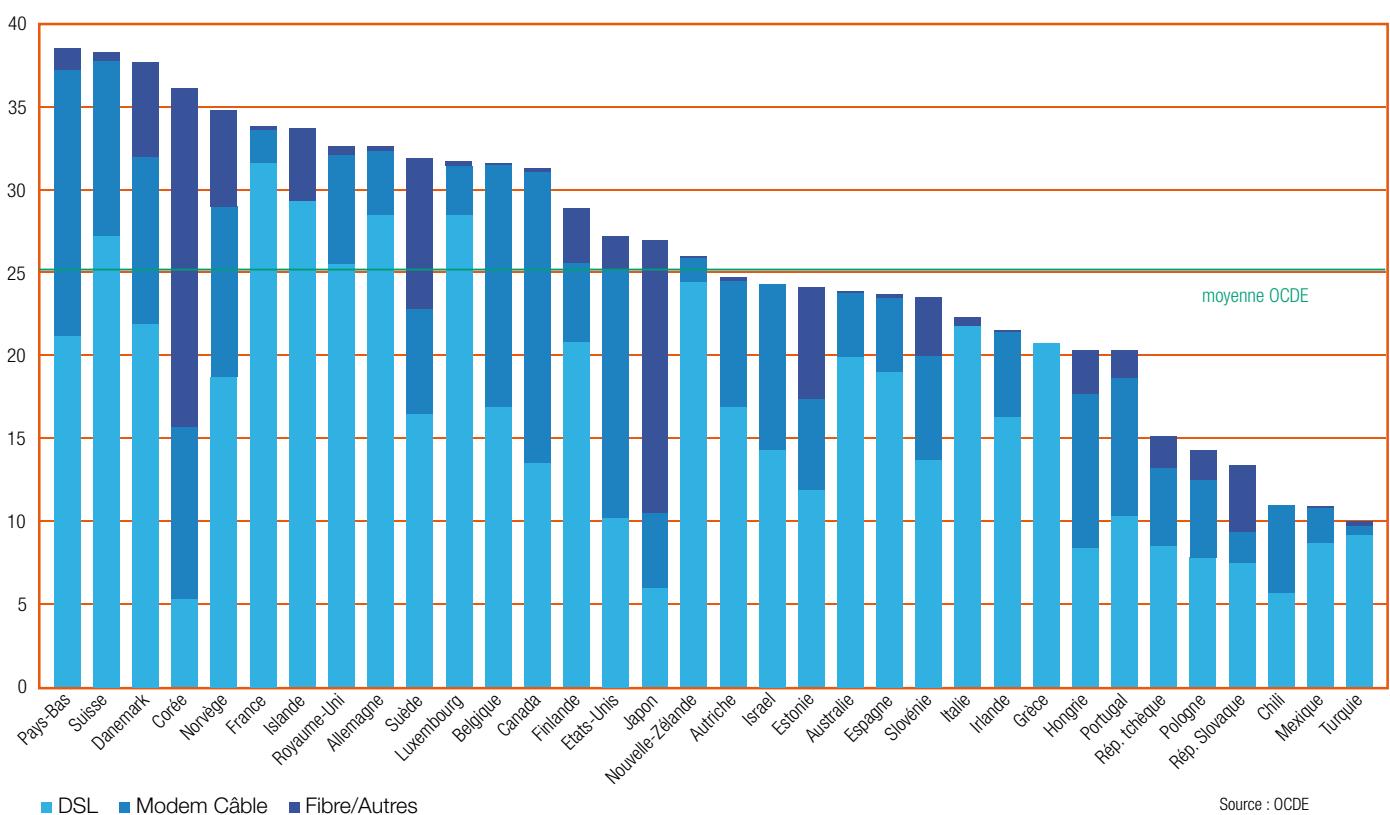
L'ensemble des fournisseurs de services Internet (CATV et DSL) a gagné 153 100 nouveaux clients au cours de l'année 2011 (contre 156 000 en 2010) pour un total de 3 011 000 raccordements à haut débit en Suisse.

Pour la première fois depuis 10 ans – soit au moment où les fournisseurs de services DSL dépassaient pour la première fois les câblo-opérateurs en nombre de raccordements à large bande fin 2002 – les câblo-opérateurs ont acquis presque autant de nouveaux clients que les fournisseurs de services DSL. Les câblo-opérateurs ont ainsi recruté plus de 70 100 nouveaux clients Internet en 2011 tandis que les fournisseurs de services DSL en recrutaient 83 000 (cf. fig. 4). C'est d'autant plus remarquable qu'il y a 2 ans à peine, les fournisseurs DSL gagnaient 10 fois plus de nouveaux clients que les fournisseurs CATV. L'embellie entamée l'année passée semble ainsi se confirmer pour les câblo-opérateurs qui ont déjà massivement investi dans l'amélioration de leur

10

Fig. 3 : OCDE Pénétration de la large bande, juin 2011

(en % de la population)

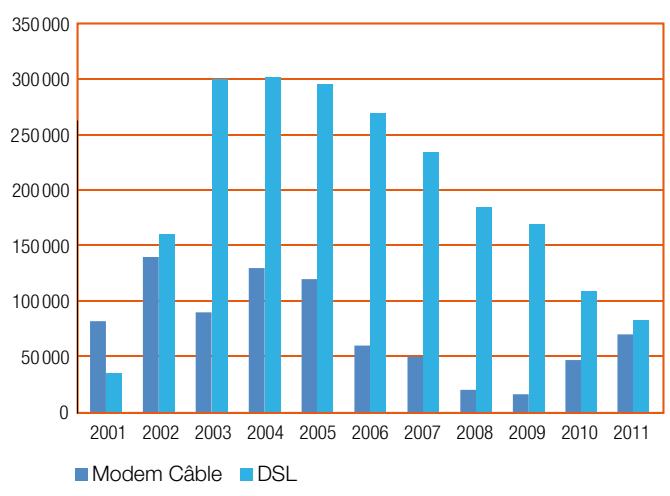


Source : OCDE

infrastructure réseau en poursuivant le déploiement de la norme DOCSIS 3.0, leur permettant d'offrir des débits pouvant atteindre 100 Mbit/s. Pas moins de 58 % des ménages suisses disposent aujourd'hui d'un raccordement basé sur la technologie DOCSIS 3.0 (Source Swisscable).

La technologie d'accès DSL par la ligne téléphonique garde cependant la préférence des internautes pour l'accès à Internet : 71,3 % d'entre eux ont opté pour le DSL (2 148 000 raccordements) et 28,7 % pour le câble (863 000 raccordements) fin 2011.

Fig. 4 : Nouveaux clients par année selon la technologie, 2001 - 2011

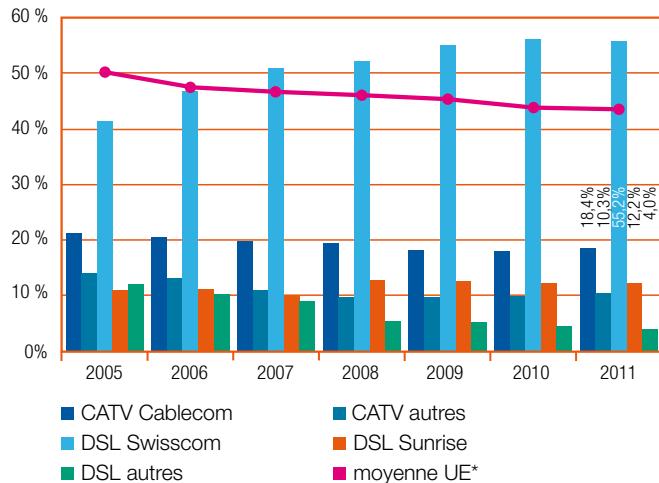


11

En considérant l'ensemble des fournisseurs de services Internet à haut débit (CATV et DSL), la répartition des parts de marché s'établit toujours en faveur de Swisscom (cf. fig. 5) qui avec 55,2 % fin 2011 (contre 55,4 % fin 2010) devance largement ses principaux concurrents. La part de l'ensemble des fournisseurs DSL alternatifs s'établit à 16,2 %, dont 12,2 % pour Sunrise. Du côté des câblo-opérateurs, la part de marché de Cablecom est de 18,4 % et celle des autres fournisseurs CATV s'établit à 10,3 %.

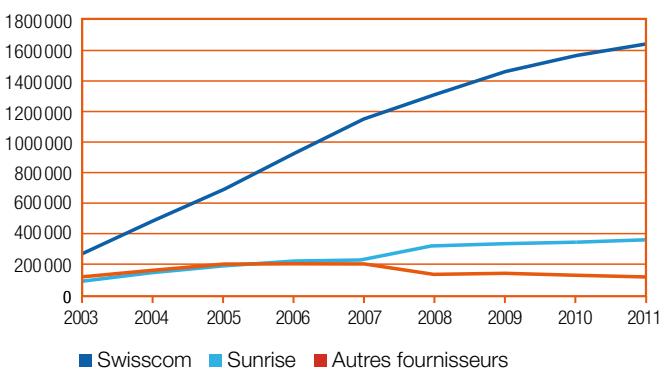
En comparaison, la moyenne des parts de marché des opérateurs historiques dans l'Union européenne a continuellement baissé et s'établissait à 43 % fin juillet 2011.

Fig. 5 : Parts de marché des raccordements à large bande en Suisse et dans l'UE, 2005 - 2011



Sur le seul marché DSL, lignes dégroupées y compris, on observe une hausse globale de 83 000 clients (contre 109 000 clients entre 2009 et 2010), soit une augmentation de 4 % entre décembre 2010 et 2011 (cf. fig. 6).

Fig. 6 : Raccordements DSL en Suisse (dégroupage inclus), 2003 - 2011



Malgré un léger ralentissement de la croissance, Swisscom enregistre toujours la plus forte hausse du nombre de clients avec une progression de l'ordre de 77 000 nouveaux clients au cours de l'année 2011. Avec 1 661 000 lignes DSL, sa part de marché est ainsi passée de 76,7 % à fin 2010 à 77,3 % fin 2011.

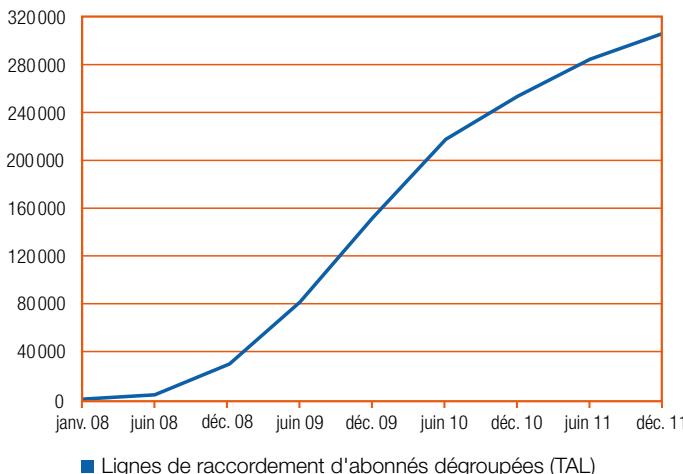
Sunrise de son côté gagne 16 300 nouveaux clients sur la même période. Avec 366 300 clients haut débit à la fin de l'année 2011, comprenant 276 300 clients dégroupés, la part de marché de Sunrise augmente légèrement pour s'établir à 17,1 % à fin 2011 (contre 16,9 % en 2010).



Les autres opérateurs revendeurs de services DSL en revanche perdent à nouveau 10 000 clients (-13 000 clients en 2010), et leur part de marché continue également de baisser pour atteindre 5,6 % à fin 2011, contre 6,3 % fin 2010.

Enfin, le nombre de lignes dégroupées a continué de croître pour atteindre 306 000 unités à la fin de l'année 2011 (255 000 fin 2010 et 153 000 fin 2009). Ce qui signifie que leur nombre a doublé en l'espace de 2 ans (cf. fig. 7).

Fig. 7 : Evolution du nombre de lignes dégroupées en Suisse, 2008 - 2011



Source : Swisscom

Bien que le nombre de lignes totalement dégroupées (Full Access) représente déjà plus de 60 % des lignes DSL des opérateurs alternatifs, elles ne représentent plus que 14 % de l'ensemble des lignes DSL et 10 % de l'ensemble des lignes à large bande incluant les raccordements CATV.

Par ailleurs, l'offre d'accès à haut débit (bitstream) demeure une option assez peu utilisée : le nombre de raccordements n'a que peu évolué et s'établissait toujours à près de 9000 à fin 2011.

Le déploiement des réseaux FTTH progresse

Le déploiement de la fibre optique avance bien en Suisse. Plusieurs accords de partenariat, certains conclus dès l'année 2010, entre les services industriels et Swisscom ont permis d'installer la fibre optique dans plusieurs villes et aussi dans les régions périphériques. A la fin de l'année 2011, on comptait plus de 360 000 logements et locaux commerciaux déjà équipés en fibre optique (homes passed) ce qui représente 10 % des ménages suisses. Les partenaires de construction prévoient d'atteindre 30 % des ménages d'ici 2015.

Swisscom et ses différents partenaires ont soumis pour examen préalable plusieurs contrats de coopération à la Commission de la concurrence (COMCO) afin de vérifier leur conformité au droit des cartels. La COMCO a analysé les clauses des contrats de manière détaillée. En septembre



2011, elle a conclu que les contrats contenaient des accords en matière de concurrence. Selon la COMCO, la loi sur les cartels ne permet pas de garantir aux partenaires de coopération des exonérations de sanction pour la durée complète du contrat, soit environ 40 ans.

Suite à cette décision, les partenaires ont repris leurs négociations et procédé à des adaptations des contrats de coopération, parfois déjà avant la fin de l'année 2011.

De manière générale, il est apparu que la COMCO accepte le modèle à plusieurs fibres ainsi que les coopérations dans le développement des réseaux de fibres optiques, pour autant que ces réseaux soient exploités conformément aux règles de concurrence.

Table ronde FTTH de la ComCom

La table ronde FTTH organisée dès 2008 par la ComCom en collaboration avec l'OFCOM et réunissant les acteurs du marché, a par ailleurs permis des avancées notables pour le déploiement des réseaux de fibre optique en Suisse.

La ComCom avait comme but d'éviter l'apparition de monopoles qui entraveraient l'arrivée sur le marché d'autres fournisseurs de services de télécommunication et nuiraient à la concurrence. Par ailleurs, elle souhaitait que les réseaux soient aménagés le plus efficacement possible pour permet-

tre des investissements judicieux sur le plan économique. Une douzaine de chefs d'entreprises suisses investissant dans les réseaux de fibre optique ont participé aux neuf tables rondes organisées par la ComCom.

Les participants à la table ronde se sont entendus sur la définition de bases claires pour la construction du réseau :

- **Construction coordonnée du réseau et modèle multifibres :** il s'agit de coordonner la construction du réseau afin d'éviter que plusieurs réseaux de fibres optiques soient aménagés en parallèle. De même des câbles multifibres sont posés jusque dans les immeubles et pour raccorder les logements.
- **Garantir l'accès au réseau :** les participants aux tables rondes ont convenu que tous les fournisseurs devaient avoir accès aux mêmes conditions aux différents niveaux du réseau de fibre optique. La concurrence est ainsi renforcée et les consommateurs continuent de pouvoir choisir librement leur fournisseur de télécommunication.
- **Normes techniques :** des normes techniques uniformes pour la pose de câbles multifibres jusque dans les immeubles (interfaces pour le raccordement, type de prise, etc.) ont été élaborées.

A l'initiative de Swisscom, les propriétaires d'immeubles et les exploitants de réseaux disposent d'un contrat-type réglementant les aspects légaux et financiers des installations FTTH dans les bâtiments. Les exploitants de réseaux payent le câblage interne – qui appartient aux propriétaires – et reçoivent un droit d'utilisation.

Enfin, une plateforme commune pour les commandes et les mutations de clients dans le domaine de la fibre optique a également été développée.

La coordination entre les entreprises électriques et Swisscom ainsi que l'adoption du modèle multifibres a permis d'éviter la construction en parallèle de nouveaux réseaux. L'accès ouvert et sans discrimination à tous les fournisseurs, au niveau physique du réseau et au niveau des services, devrait stimuler la concurrence ; les consommateurs auront le choix entre plusieurs fournisseurs.

Les principaux objectifs de la table ronde visant à éviter la construction non coordonnée de nouveaux réseaux en parallèle sont satisfaits. Les acteurs du marché et la ComCom ont estimé au début de l'année 2012 qu'il n'est plus nécessaire de poursuivre les discussions au sein de la table ronde.

Groupe de travail NGA

L'OFCOM a créé un groupe de travail NGA à l'été 2011, afin d'étendre la réflexion à l'ensemble des technologies réseaux, y compris les réseaux câblés et mobiles, et d'encourager le déploiement des réseaux à très haut débit également dans les régions périphériques. Ce groupe de travail dressera l'inventaire des réseaux existants ou en projet, analysera la demande des consommateurs en matière de large bande et établira un guide d'aides à la décision pour les communes et les régions.



Assis d.g.à.dr. : Marc Furrer (président), Christian Bovet (vice-président)
 Debout d.g.à.dr. : Stephan Netzle, Reiner Eichenberger, Jean-Pierre Hubaux, Monica Duca Widmer, Andreas Bühlmann (photo : Ueli Hiltbold)

Commission et secrétariat

La ComCom est une commission extraparlementaire indépendante à pouvoir décisionnel, en charge de l'octroi de concessions et de la régulation du marché des télécommunications. Elle se compose de sept membres nommés par le Conseil fédéral, tous spécialistes indépendants.

En 2011, la commission se composait des membres suivants :

- **Marc Furrer, président**, avocat et notaire
- **Christian Bovet, vice-président**, docteur en droit, professeur de droit à l'Université de Genève
- **Andreas Bühlmann**, docteur en sciences politiques, chef de l'Office des finances du canton de Soleure
- **Monica Duca Widmer**, docteur, ingénierie chimiste diplômée EPFZ, entrepreneure tessinoise à la tête d'une PMU active dans le domaine de l'environnement
- **Reiner Eichenberger**, docteur en économie publique, professeur d'économie à l'Université de Fribourg
- **Jean-Pierre Hubaux**, ingénieur en électrotechnique, professeur à l'EPFL
- **Stephan Netzle**, docteur en droit, LL.M., avocat.

Au terme des 12 ans du mandat légal admis, le vice-président, Christian Bovet, a quitté la commission à la fin de l'année 2011. La commission tient à le remercier pour son dévouement sans réserve à l'égard de la ComCom, dont les activités se sont largement appuyées sur ses vastes compétences.

A l'occasion du renouvellement intégral de la commission fin 2011, le Conseil fédéral a réélu les autres membres de la ComCom pour la période administrative 2012 – 2015. Il a également nommé Monica Duca Widmer au poste de vice-présidente.

Le Conseil fédéral a nommé comme nouveau membre de la ComCom à partir de janvier 2012 Adrienne Corboud Fumagalli. Docteur en sciences économiques et sociales et présidente de la Fondation pour l'innovation technologique à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Adrienne Corboud Fumagalli est une spécialiste du domaine des multimédias, des TIC et des télécommunications.

En 2011, la commission a siégé à onze reprises. Elle a aussi pris de nombreuses décisions par voie de circulation. Par ailleurs un voyage de formation en Belgique et aux Pays-Bas lui a permis de visiter des fournisseurs de services de télécommunication, des équipementiers ainsi que des autorités de régulation.

La commission est assistée par un secrétariat chargé de coordonner les affaires, d'organiser les activités et d'effectuer les tâches de communication. Le secrétariat est assuré par une collaboratrice et deux collaborateurs à temps partiel, soit trois personnes qui se partagent 240 % de poste.

Activités de la commission

La ComCom est l'autorité concédante et de régulation pour le secteur des télécommunications en Suisse ; en qualité de commission indépendante, ses décisions ne sont aucunement influencées par le Conseil fédéral ou le département.

La ComCom établit ses décisions conformément à l'objectif de la loi sur les télécommunications (art. 1 LTC), à savoir assurer aux particuliers et aux milieux économiques des services de télécommunication variés, avantageux et de qualité. Ce but doit être atteint grâce au service universel fourni dans toute la Suisse et à une concurrence efficace.

Conformément à la loi sur les télécommunications, la ComCom doit :

- attribuer les concessions de radiocommunication pour l'utilisation du spectre des fréquences (art. 24a LTC) ;
- octroyer la concession de service universel (art. 14 LTC) ;
- fixer les conditions et les prix d'accès lorsque les fournisseurs ne parviennent pas à s'entendre (art. 11 et 11a LTC) ;
- approuver les plans nationaux de numérotation (art. 28 LTC) ;
- réglementer la portabilité des numéros et le libre choix du fournisseur (art. 28 LTC) ;
- prendre les mesures et les sanctions qui s'imposent lors d'infractions au droit applicable et, le cas échéant, retirer la concession (art. 58 LTC).

Pour remplir ses objectifs, la ComCom collabore étroitement avec l'OFCOM, qui prépare, via ses services spécialisés et sur mandat de la ComCom, les dossiers de la commission. Les décisions de la commission sont exécutées par le secrétariat ou par l'OFCOM.

Les chapitres suivants donnent un aperçu des activités de la ComCom en 2011.

Procédures d'accès

Depuis avril 2007, la loi (art. 11 LTC) prévoit les variantes suivantes pour accéder à l'infrastructure et aux services d'un fournisseur occupant une position dominante sur le marché :

1. l'accès totalement dégroupé à la boucle locale
2. l'accès à haut débit (pendant quatre ans)
3. la facturation de raccordements du réseau fixe
4. l'interconnexion
5. les lignes louées
6. l'accès aux canalisations de câbles, dans la mesure où ces dernières ont une capacité suffisante.

Fin 2011, deux procédures d'accès étaient encore pendantes auprès de la ComCom. Alors que la première a pu être classée au début de l'année 2012 car les parties ont réussi à s'entendre, la seconde a été suspendue.

Sept recours contre des décisions de la ComCom étaient pendants devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) fin 2011 : cinq d'entre eux sont en suspens depuis février 2011, dans l'attente d'une décision du TAF concernant les deux recours déposés en avril 2010 contre la procédure de la ComCom pour fixer les prix des lignes louées.

Méthode de calcul des prix LRIC

L'art. 11 de la loi sur les télécommunications (LTC) oblige les fournisseurs occupant une position dominante sur le marché à garantir l'accès à l'infrastructure et aux services à des prix orientés sur les coûts (voir ci-dessus).

Depuis de nombreuses années, la ComCom applique la méthode LRIC (Long Run Incremental Costs) pour calculer ces prix. Ceux-ci correspondent aux coûts qu'un opérateur performant devrait supporter s'il devait, sous pression de la concurrence, construire un nouveau réseau équipé de tech-

nologie moderne. Par conséquent, les calculs ne reposent pas sur les coûts historiques assumés par le fournisseur dominant, mais sur les investissements de renouvellement.

Outre les coûts additionnels liés à la prestation concernée, ce mode de calcul prend en considération une partie des frais généraux ainsi que les coûts du capital usuels dans la branche et englobant aussi bien les coûts du capital étranger que les perspectives de rendement du capital propre.

La commission estime que cette méthode de calcul appliquée depuis de nombreuses années découle de la loi et de l'ordonnance (cf. art. 54 OST).

En avril 2011, le Tribunal administratif fédéral a confirmé la pratique de la ComCom et considéré qu'elle était correcte et conforme aux dispositions de l'art. 54 OST (cf. jugement du TAF du 8 avril 2011, A-300/2010, www.bvger.ch).

17

Dégroupage total et interconnexion

En 2008, la ComCom a fixé pour la première fois les prix du dégroupage total et de la colocalisation. Le tarif mensuel du raccordement dégroupé avait alors été abaissé à un niveau orienté sur les coûts, en raison de la position dominante de Swisscom sur le marché ; concrètement, le prix du dégroupage exigé par Swisscom, a été ramené de plus de 30 francs à 18,18 francs.

Les prix de l'installation et de l'exploitation d'appareils dans les centrales de Swisscom (colocalisation) ont également été revus fortement à la baisse. Dans le même temps, la ComCom a également réduit jusqu'à 30% les prix de l'interconnexion pour 2007 et 2008.

Sur la base d'analyses des coûts et de calculs de prix exhaustifs effectués par l'OFCOM, la ComCom a également examiné en 2011 les prix du dégroupage proposés par Swisscom, les corrigeant légèrement à la baisse ; ainsi le prix mensuel d'un raccordement dégroupé qui s'élevait à 16,70 francs en 2010 a été ramené à 15,50 francs.

En outre, la ComCom a une nouvelle fois baissé légèrement les prix de la colocalisation et de l'interconnexion pour 2011.

Les prix d'interconnexion calculés avec la méthode LRIC sont parmi les plus bas d'Europe, alors que le prix du dégroupage reste en 2011 entre 4 et 5 francs supérieur à la moyenne européenne.

Nouvelles bases de calcul à partir de 2013

Jusqu'à présent, les prix orientés sur les coûts étaient calculés à l'aide de la méthode LRIC basée sur l'utilisation de la technologie du cuivre. Aujourd'hui, un réseau moderne de télécommunication serait construit en fibre optique. Etant donné que le calcul des prix d'accès repose sur la fourniture de prestations d'un opérateur performant qui construit lui-même un nouveau réseau, la ComCom a annoncé un changement de pratique dans sa décision du 7 décembre 2011 concernant l'accès : à partir de 2013, la ComCom basera ses calculs sur les technologies modernes, comme la fibre optique, et non plus sur le réseau de cuivre.

Facturation du raccordement d'abonné et canalisations de câbles

Dans le cadre d'une autre procédure, la ComCom a examiné les prix appliqués pour la facturation du raccordement d'abonné et l'utilisation des canalisations de câbles ; elle a fixé des prix orientés sur les coûts pour 2010 et 2011.

Les prix pour le mètre de canalisation de câbles a été fixé à 0,206 franc pour 2010 et 0,201 franc pour 2011. La déduction mensuelle applicable en cas de facturation directe du raccordement d'abonné par un autre opérateur se monte pour 2011 à 1,49 franc (cf. rapport annuel de la ComCom 2008).

Les deux décisions de la ComCom concernant l'accès ont été portées devant le Tribunal administratif fédéral.

Lignes louées

Une procédure d'accès concernant les lignes louées est en suspens, en attente que le TAF se prononce sur les deux recours déposés en avril 2010.



Comment se déroule une procédure d'accès ?

La LTC établit **le principe de la primauté des négociations** : avant que la ComCom puisse décider des conditions et des prix d'accès, les fournisseurs doivent essayer de parvenir à un accord par le biais de négociations. Si aucune entente ne peut être conclue **dans les trois mois**, un fournisseur peut introduire auprès de la ComCom une demande de décision en matière d'accès. L'OFCOM procède alors à **l'instruction**.

Lorsque se pose la question de savoir si un fournisseur occupe une position dominante sur le marché, la **Commission de la concurrence** (COMCO) est consultée.

Cette procédure est désignée sous le nom de régulation ex-post. A l'inverse, l'Union européenne applique la régulation ex-ante, laquelle ne reconnaît pas le principe de la primauté des négociations. Les autorités de régulation de l'UE peuvent intervenir de manière indépendante et anticipée sur les marchés où la concurrence ne joue pas.

Concessions

En vertu de la loi sur les télécommunications (LTC), la ComCom octroie les concessions de radiocommunication et la concession de service universel.

La ComCom a chargé l'OFCOM d'octroyer les concessions de radiocommunication qui ne font pas l'objet d'un appel d'offres public (p. ex. les concessions pour les radioamateurs ou celles pour les radiocommunications privées d'entreprises) ou qui sont destinées, totalement ou principalement, à la diffusion de programmes de radio ou de télévision à accès garanti. Les chapitres ci-dessous ne traitent que des concessions attribuées directement par la ComCom.

Service universel

En 2007, la ComCom a octroyé à Swisscom la concession de service universel pour les années 2008 à 2017.

Le concessionnaire du service universel est tenu de respecter des critères de qualité définis par le Conseil fédéral. L'OFCOM vérifie chaque année que ces critères sont remplis et a estimé que tel était aussi le cas en 2011.

Les prestations du service universel pour la population, soit une offre de services de télécommunication de base de qualité et à un prix abordable, sont aujourd'hui pleinement assurées dans toute la Suisse.

Depuis 2008, le service universel comprend également l'accès à Internet. En décembre 2011, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le débit minimal entre le réseau et l'utilisateur de



19

600 à 1000 Kbit/s dès le 1er mars 2012. Il a dans le même temps abaissé le prix plafond d'un raccordement permettant un tel débit, de 69 à 55 francs par mois (TVA non comprise).

Cabines téléphoniques publiques

En comparaison internationale, la Suisse continue de posséder l'un des réseaux de téléphones publics ou cabines téléphoniques publiques les plus denses. Toutefois, ceux-ci sont de moins en moins utilisés, puisque la plupart des habitants disposent d'un téléphone mobile. Entre 1998 et 2009, le nombre d'appels passés depuis un poste téléphonique public a ainsi reculé de 84 %.

La ComCom fixe dans la concession de service universel le nombre de téléphones publics minimum pour chaque commune, tenant compte alors du nombre d'habitants et de la superficie de la commune. Fin 2011, le service universel comprenait 4058 téléphones publics (Publifone).

Les communes ont toutefois la possibilité de renoncer à un téléphone public. En 2011, la ComCom a autorisé la suppression de 379 téléphones publics, à la demande de Swisscom. Le démantèlement a été réalisé avec le consentement des communes concernées. La Suisse compte en outre quelque 3500 autres téléphones publics – qui ne font pas partie du service universel – placés à des endroits économiquement intéressants.

Qu'est-ce que le service universel ?

Le service universel comprend un ensemble de services de télécommunication qui doivent être de qualité et disponibles pour l'ensemble de la population et dans tout le pays à des prix abordables. Le service universel permet à toutes les catégories de la population et à toutes les régions d'accéder à des services de télécommunication de base.

Il appartient au Conseil fédéral d'adapter régulièrement le contenu du service universel aux exigences sociales et économiques ainsi qu'à l'évolution de la technique. En vertu de la LTC, la ComCom est tenue de mettre au concours périodiquement la concession de service universel dans le domaine des télécommunications et de l'octroyer au moyen d'une adjudication selon certains critères.

Font partie du service universel, le service téléphonique public et le droit de disposer d'un raccordement au réseau fixe ainsi que, depuis peu, d'un accès Internet à large bande. En outre, le service universel garantit un parc suffisant de cabines téléphoniques ainsi que l'accès aux numéros d'urgence et aux annuaires d'abonnés. Des services spécifiques pour les malentendants et les malvoyants, tels qu'un service de transcription et des services de commutation, sont également prévus.

Concessions GSM

Lors de la libéralisation du marché en 1998, trois concessions GSM d'une durée de 10 ans ont été octroyées à Diax, Orange et Swisscom. En décembre 2003, Tele2 et In&Phone ont également obtenu chacune une concession GSM, toutefois avec une dotation en fréquences moindre. Dans un premier temps, cela a, comme espéré, accentué la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile et les prix ont baissé. Ces nouveaux concessionnaires n'ont cependant pas réussi à se maintenir à long terme sur marché de la téléphonie mobile et à acquérir une part de marché conséquente. Après avoir été reprise par Sunrise, Tele2 a rendu sa concession GSM à l'automne 2008 et celle d'In&Phone échoit fin 2013.

Après une phase de transition due à des procédures de recours encore pendantes, la ComCom a procédé en 2009 de manière technologiquement neutre au renouvellement prévu des concessions GSM d'Orange, Sunrise et Swisscom jusqu'à fin 2013. Toutes les concessions GSM arriveront donc à échéance à la même date.

Actuellement, il y a ainsi en Suisse quatre concessions GSM avec différentes dotations en fréquences dans la bande des 900 MHz et des 1800 MHz.

Couverture GSM

En comparaison internationale, les trois exploitants de réseaux nationaux Orange, Sunrise et Swisscom affichent tous une couverture GSM élevée : près de 100 % de la population et 90 % du territoire sont desservis par le GSM.

Concessions UMTS

En 2000, la ComCom a octroyé par adjudication quatre concessions UMTS valables jusqu'à fin 2016.

Actuellement, Orange, Sunrise et Swisscom possèdent chacune une concession UMTS. Attribuée à 3G Mobile, la quatrième concession a été retirée sans dédommagement à cet exploitant par la ComCom en 2006. Ce concessionnaire n'avait jamais utilisé les fréquences octroyées, contrevenant ainsi aux dispositions de la concession.

Les trois exploitants de réseaux respectent tous les termes de leur concession UMTS, desservant chacun entre 80 et 93 % de la population.

Reprise d'Orange par Apax Partners

Depuis l'été 2011, il était de notoriété publique que France Télécom, la maison mère d'Orange Suisse, avait l'intention de vendre sa filiale. Le 23 décembre 2011, le groupe d'investissement Apax Partners annonçait avoir convenu avec France Télécom de reprendre la totalité des actions d'Orange Suisse.

Lorsqu'une société envisage de racheter un opérateur de téléphonie mobile, la ComCom doit approuver le transfert économique des concessions. Elle vérifie notamment que les nouveaux rapports de participation respectent les conditions légales et que la concurrence établie sur le marché des télécommunications ne subisse aucun préjudice grave (art. 23 LTC).

La ComCom a autorisé le transfert économique de la concession : Orange Suisse satisfait toujours aux conditions de la concession et cette reprise n'entrave pas la concurrence sur le marché de la téléphonie mobile.

Fin février 2012, Orange a annoncé que la reprise par Apax Partners était effective. Le nouveau propriétaire d'Orange Suisse s'appelle Matterhorn Mobile S.A.

Réattribution des fréquences de téléphonie mobile

En 2011, la ComCom a préparé la nouvelle attribution simultanée de toutes les fréquences de téléphonie mobile. L'OFCOM a procédé à la mise aux enchères qui s'est achevée en février 2012.

Les trois opérateurs de téléphonie mobile actuels Orange, Sunrise et Swisscom ont tous obtenu de meilleures dotations en fréquences qui répondront à leurs futurs besoins.

La Suisse va ainsi pouvoir utiliser des technologies de téléphonie mobile modernes et plus performantes comme le LTE (Long Term Evolution).

Les recettes réalisées par la Confédération dans le cadre de cette opération se montent à 996 268 000 francs.

Pourquoi cette réattribution ?

Plusieurs raisons expliquent le lancement de cette procédure : les concessions GSM arrivent à échéance fin 2013 et les concessions UMTS à fin 2016 ; parallèlement, de nombreuses fréquences sont disponibles pour la première fois pour des services de téléphonie mobile.

Les fréquences attribuées sont les suivantes :

- **800 MHz** : grâce au « dividende numérique », des fréquences ont été libérées sur la bande des 790 à 862 MHz et seront disponibles dès 2013 pour des services de téléphonie mobile. L'amélioration de la diffusion numérique de programmes de télévision permet en effet de libérer des fréquences de radiodiffusion UHF (470 à 862 MHz) pour d'autres fins.
- **900 MHz** : dans le cadre de leurs concessions GSM, Orange, Sunrise et Swisscom exploitent toutes les fréquences dans cette bande jusqu'à fin 2013.
- **1800 MHz** : la majorité de ces fréquences GSM sont attribuées à In&Phone, Orange, Sunrise et Swisscom jusqu'à fin 2013 ; à l'issue de l'adjudication, les fréquences restituées par Tele2 seront disponibles.
- **2100 MHz** : Orange, Sunrise et Swisscom détiennent chacune une concession UMTS sur cette bande jusqu'à fin 2016 ; les fréquences retirées à 3G Mobile seront déjà utilisables à l'issue de l'adjudication.
- **2600 MHz** : un spectre de fréquences de 190 MHz est actuellement disponible (2 x 70 MHz FDD et 50 MHz TDD).

L'augmentation croissante de la demande en services mobiles à haut débit et la multiplication des smartphones expliquent pourquoi le trafic de données sur les réseaux de téléphonie mobile double presque tous les 9 à 12 mois.

La ComCom a choisi de saisir l'opportunité unique que représente une nouvelle attribution simultanée de toutes les fréquences de téléphonie mobile, dans l'optique de promouvoir l'introduction des nouvelles technologies dans ce secteur en Suisse.

Dans l'ensemble le résultat est positif :

- **Egalité de traitement** : toutes les entreprises intéressées pouvaient participer à l'adjudication et aux mêmes conditions. Malheureusement, et comme le prévoyait la commission, l'entrée sur le marché d'un nouvel opérateur qui aurait dû construire son propre réseau ne s'est pas faite.
- **Répartition optimale des fréquences** : l'octroi de petits blocs de fréquences permettait aux soumissionnaires d'acquérir une quantité de fréquences correspondant à leurs besoins et à leur modèle commercial. Les opérateurs pouvaient donc définir eux-mêmes leurs dotations en fréquences, contrairement à la pratique en vigueur lors des précédentes procédures d'adjudication. En limitant les enchères dans certaines bandes, la ComCom a voulu garantir une meilleure répartition des blocs.
- **Davantage de fréquences disponibles pour les nouvelles technologies** : les opérateurs actifs jusqu'à présent sur le marché ont tous pu acquérir des dotations en fréquences plus importantes et mieux adaptées à leurs futurs besoins, permettant ainsi de recourir aux technologies les plus récentes et offrant aussi une souplesse bienvenue dans la planification du réseau. Les opérateurs sont ainsi en mesure de répondre à la demande croissante en services mobiles à haut débit.
- **Sécurité quant à la planification et aux investissements** : en adjugeant assez tôt toutes les fréquences jusqu'en 2028, on garantit aux acteurs du marché une perspective de planification à long terme et la sécurité de leurs investissements.
- **Rémunération appropriée** : les fréquences sont des ressources publiques limitées. Conformément aux prescriptions légales, les droits d'utilisation doivent être adjugés à un prix approprié.
- **Offres profitant aux clients finals** : une meilleure dotation en fréquences des opérateurs est également bénéfique pour les consommateurs qui profiteront aussi dans le futur d'une très bonne couverture de téléphonie mobile ainsi que d'offres de qualité.

Déroulement de la procédure

Fin novembre 2010, la ComCom a lancé l'appel d'offres en vue de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile et invité dans une première phase toutes les entreprises intéressées à lui soumettre leurs éventuelles questions.

Suite aux nombreuses questions et remarques concernant la procédure, la ComCom a décidé en janvier 2011 de prolonger le délai de dépôt des dossiers de candidature et d'organiser une audition afin d'examiner les différentes propositions. Fin mai 2011, elle a revu un certain nombre de points de la procédure et fixé la date de dépôt des dossiers des candidats intéressés à fin septembre 2011.

Pour être autorisés à participer à l'adjudication, les candidats ont dû démontrer à la ComCom qu'ils étaient en mesure de remplir les conditions d'octroi de la concession. Ils devaient par ailleurs garantir que si une concession de radiocommunication leur était octroyée, la concurrence ne serait pas annihilée ni entravée. Avant le début de la procédure, les soumissionnaires ont dû déposer une garantie bancaire correspondant à 50 % du prix de la mise minimale des fréquences convoitées.

Les entreprises Orange, Sunrise, Swisscom et In&Phone ont déposé un dossier de candidature. La ComCom n'a pas autorisé In&Phone à participer à la procédure d'adjudication car elle ne satisfaisait pas aux conditions d'admission.

Afin de garantir une bonne préparation des participants à l'enchère, ces derniers ont reçu au préalable le logiciel à des fins d'exercice et ont bénéficié d'une formation avant le lancement véritable de l'enchère.

Les enchères ont démarré le 6 février 2012 et ont duré 13 jours. Elles ont été menées par voie électronique au moyen d'un système d'enchères mis au point par la société anglaise DotEcon Ltd.

Concession DVB-H

En septembre 2007, la ComCom a octroyé la première concession nationale pour la télévision portable (DVB-H) à Swisscom Broadcast, au terme d'une adjudication selon certains critères. Les conditions initiales de desserte prévoyant une couverture de 44 % de la population étaient remplies à fin mai 2008.

Mais la demande dans le domaine de la télévision portable ne s'est pas développée comme prévu, notamment à cause du choix restreint de terminaux compatibles sur le marché. Au vu de cette situation, le concessionnaire a demandé à la ComCom en février 2010 de suspendre l'obligation d'exploiter jusqu'à fin 2012.

La ComCom a accepté la demande par voie de décision. Elle a néanmoins exigé que le concessionnaire maintienne l'offre de gros existante et qu'il soit en mesure de remettre l'infrastructure en exploitation dans le cas d'une éventuelle demande de tiers.

La durée de la concession DVB-H a donc été limitée à fin 2012. Le concessionnaire peut toutefois la prolonger jusqu'en 2017 pour autant qu'il remette l'infrastructure en exploitation d'ici début 2013.

Libre choix du fournisseur

Pour garantir la concurrence, les consommateurs doivent pouvoir choisir librement leur fournisseur.

En matière de téléphonie mobile, les consommateurs ont le choix entre trois exploitants de réseaux et divers fournisseurs qui ont conclu des partenariats commerciaux avec des opérateurs.

S'agissant du réseau fixe, tous les ménages disposent du raccordement téléphonique traditionnel de Swisscom et, dans la plupart des cas, d'un raccordement au réseau câblé de télévision, qui fournit depuis quelques années une connexion Internet à haut débit ainsi que des services de téléphonie. La libéralisation du marché des télécommunications a permis aux fournisseurs de services de téléphonie de co-utiliser le réseau de Swisscom moyennant une contre-partie financière.

Afin de faciliter au maximum le changement de fournisseur, la sélection manuelle du fournisseur pour chaque appel (carrier selection call by call) et la présélection automatique (carrier preselection) ont été introduites en 1999. Pour cette dernière, les paramètres définis permettent de changer de fournisseur pour une certaine durée dans le réseau de Swisscom ; le fournisseur sélectionné facture directement à ses clients les appels téléphoniques effectués. Swisscom

continue de facturer la redevance de base à ses clients. Toutefois, les fournisseurs peuvent aussi utiliser le raccordement au titre de l'offre de revente de Swisscom et le facturer eux-mêmes à leurs clients (VTA).

Dès le début de la libéralisation, la sélection automatique du fournisseur a fortement contribué à stimuler la concurrence. Jusqu'en 2002, le nombre des raccordements pour lesquels la sélection automatique du fournisseur était activée a grimpé rapidement à 1,37 million, soit un tiers de l'ensemble des raccordements. Depuis, ce nombre n'a cessé de diminuer ; fin 2011, il s'élevait à 387 251, soit un recul de l'ordre de 63 761 présélections sur une année. D'après Swisscom, 101 027 présélections automatiques étaient activées en 2011 et 71 503 désactivées. Le fort recul généralisé du nombre de raccordements avec présélection automatique tient au fait que les clients optent pour des réseaux câblés ou pour des raccordements dégroupés. Swisscom donne suite dans un délai de trois à cinq jours ouvrables aux mandats impliquant une présélection automatique.

23

Portabilité des numéros

Depuis 2000, il est possible de transférer son numéro de téléphone lors d'un changement d'opérateur.

Selon la société Teldas, exploitante en Suisse de la banque de données centrale sur la portabilité, ce sont entre 160 000 et 170 000 numéros qui ont été transférés chaque année entre 2009 et 2011. Seuls 2 % des abonnés mobiles ont changé d'opérateur en 2011.

Sur le réseau fixe, le numéro n'est transféré que lorsque le client change d'exploitant de raccordement, optant pour le réseau câblé ou un autre opérateur dans le cadre du dégroupage. En 2011, 105 629 numéros de Swisscom ont été transférés vers un autre opérateur, ce qui représente 3,4 % des raccordements fixes de Swisscom, qui de son côté a récupéré 18 006 numéros.

Depuis 2002, les opérateurs de téléphonie fixe peuvent proposer la portabilité géographique des numéros non plus à l'intérieur d'une zone d'indicatif mais également dans toute la Suisse : si le client déménage, il peut donc emporter son numéro de téléphone également dans d'autres zones d'indicatif. L'indicatif (p. ex. 032) ne correspond alors plus au lieu de domicile.

Perspectives

Avec ses décisions, la ComCom cherche à favoriser dans l'intérêt des consommateurs une concurrence durable entre les fournisseurs ainsi qu'une utilisation efficace du spectre de fréquences. Elle s'efforce aussi de stimuler les investissements et l'innovation technologique sur le marché des télécommunications.

En 2012, la ComCom se consacrera notamment aux dossiers suivants :

- **Octroi des fréquences de téléphonie mobile** : il incombe à l'OFCOM de procéder à la mise aux enchères de l'ensemble des fréquences mobiles, mais c'est à la ComCom qu'il revient d'octroyer les concessions. Il s'agira ensuite d'approuver et de surveiller la planification d'éventuels changements de fréquences sur les réseaux.
- **Procédures d'accès** : les procédures d'accès en cours pendantes ou nouvelles seront traitées sans délai et si possible concrétisées sous forme de décisions en 2012.
- **Internet à très haut débit** : la dernière table ronde consacrée à la fibre optique a eu lieu en janvier 2012. Par ailleurs, la ComCom est représentée dans le groupe de travail « Next Generation Access » de l'OFCOM chargé d'élaborer les bases qui permettront aux responsables politiques à différents niveaux (communes, cantons, régions) de prendre les décisions adéquates.
- **Affaires internationales** : conjointement avec l'OFCOM, la ComCom observe les pratiques réglementaires dans les autres pays européens. Elle participe à ce titre aux réunions de l'ORECE et s'implique activement dans le Groupe des régulateurs indépendants (IRG).



Finances

La ComCom remplit chacune de ses tâches en étroite collaboration avec l'OFCOM. Dès lors, pour donner un aperçu général des recettes et des dépenses du régulateur suisse du marché des télécommunications, il faut également prendre en compte les activités que l'OFCOM mène sur mandat de la ComCom. Le tableau 1 présente les dépenses totales sous forme de divers produits. Cette méthode permet également de présenter les recettes correspondantes.

Pour 2011, le total des coûts de la ComCom, incluant les dépenses de l'OFCOM pour la Commission, s'élève à 4 632 318 francs, soit un recul de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Dans ce montant sont comprises les dépenses de la commission et de son secrétariat qui s'élèvent à 1,2 million de francs. Le montant des émoluments s'élève en 2011 à 287 650 francs. Le taux de couverture des coûts a donc été extraordinairement bas en 2011, car des coûts importants intervenus durant l'exercice n'ont pas encore pu être facturés. Il s'agit notamment de coûts liés aux procédures d'accès qui ne sont pas encore entrées en vigueur en raison de recours ainsi que des dépenses d'envergure consenties pour préparer la mise aux enchères des fréquences mobiles.

Dans la mesure du possible, les coûts de la commission sont donc couverts par les émoluments. Certaines activités indispensables qui ne peuvent cependant pas être facturées ailleurs apparaissent dans le tableau 1 sous le produit désigné comme « Bases générales » : p. ex. élaboration de bases légales ou de données économiques, échange d'expériences au niveau international ou études sur l'évolution du marché.

Il convient de rappeler toutefois que l'attribution de concessions de radiocommunication par la ComCom rapporte aussi à la caisse fédérale des recettes importantes, annuelles ou uniques dans le cas des enchères. C'est ainsi que les redevances de concessions de radiocommunication ont rapporté à la Confédération en 2011 des recettes de l'ordre de 14 millions de francs.



25

**Tableau 1 : Coûts, émoluments et taux de couverture des coûts de la ComCom en 2011
(y c. services concernés de l'OFCOM et secrétariat de la ComCom)**

Produit	Coûts [en CHF]	Emoluments [en CHF]	Taux de couverture des coûts [en %]
Bases générales	1 922 067	–	–
Concession de service universel	533 154	232 550	44
Procédures en matière d'accès	734 809	40 190	5
Concessions de radiocommunication : mise au concours et octroi	1 424 823	13 440	1
Mesures de surveillance	17 465	1 470	8
Total ComCom (OFCOM, commission et secrétariat)	4 632 318	287 650	6

Abréviations

ADSL = Asymmetric Digital Subscriber Line

BWA = Broadband Wireless Access (WiMAX/WLL)

CATV = Cable Television

ComCom = Commission fédérale de la communication

CSC = Carrier Selection Code

DSL = Digital Subscriber Line

DVB-H = Digital Video Broadcasting for Handheld Terminals

EDGE = Enhanced Data rates for GSM Evolution (technique GSM)

FTTC = Fibre to the Cabinet (fibre jusqu'au répartiteur de quartier)

FTTH = Fibre to the Home (fibre jusqu'au foyer)

GPRS = General Packet Radio Services (technique GSM)

GSM = Global System for Mobile Communications (norme pour la téléphonie mobile de deuxième génération)

HDTV = High-definition television

HSDPA = High Speed Downlink Packet Access (technique UMTS)

IC = Interconnexion

IP = Internet Protocol

IPTV = Internet Protocol Television

ISP = Internet Service Provider

LRIC = Long Run Incremental Costs (modèle pour calculer les prix d'interconnexion)

LTC = Loi sur les télécommunications (RS 784.10)

LTE = Long Term Evolution of UMTS (norme pour la téléphonie mobile de quatrième génération)

LRTV = Loi sur la radio et la télévision (RS 784.40)

MMS = Multimedia Messaging System

NGA = Next Generation Access Network

OFCOM = Office fédéral de la communication

OST = Ordonnance sur les services de télécommunication (RS 784.101.1)

PSTN = Public Switched Telephone Network (réseau téléphonique traditionnel)

RNIS = Réseau numérique à intégration de services (ISDN)

SMS = Short Message System

TAF = Tribunal administratif fédéral

UMTS = Universal Mobile Telecommunications System (norme pour la téléphonie mobile de troisième génération)

VoD = Video on Demand

VoIP = Voice over IP

WiMAX = Worldwide Interoperability for Microwave Access (association constituée par des fournisseurs d'équipements et de composant)

Notes

27

Impressum

Éditeur : ComCom

Impression : Proliith AG, Schönbühl

Création, composition : Giger & Partner, Zurich

allemand, français, italien, anglais



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de la
communication ComCom**